



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quinze avril à 19h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrandes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 8 avril 2025

Nombre de conseillers : 10

Nombre de présents : 7

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1

Nombre de votants : 8

Étaient présents :

POILANE Eric, Maire

RAPINE Robert, Adjoint

BLUSSON Nicolas, DUBOURG Hervé, LEITE Paul, MASSAS Jean-Christophe et PERY Célie, conseillers.

Absent ayant donné procuration :

MORIN Bernard ayant donné pouvoir à POILANE Eric

Absents non-excusés :

BAIN Guillaume, MICHAUX Dany

◆ **PROGRAMME CULTUREL : DEMANDE DE SUBVENTION « EN SCÈNE » AU DÉPARTEMENT**

Mme CECCALDI Valérie, Présidente de l'association « La Clairière » a envoyé par mail en date du 8 avril 2025 une demande pour les représentations des 4 octobre 2025 et 11 octobre 2025 :

- le samedi 4 octobre 2025 à la salle polyvalente d'Ingrandes, le spectacle « Brèves de Comptoir » par La Compagnie Toutes Directions, coût artistique : 1 800.00 € TTC

- le samedi 11 octobre 2025 à la salle polyvalente d'Ingrandes, le spectacle « musiques populaires et tziganes d'Europe de l'Est » par TARAF ISTOLEI, coût artistique : 900.00 € TTC

Soit un total de 2 700.00 €

Vu les spectacles proposés dans le cadre du festival « Résonances 2025 d'Ingrandes » qui se tiendront les 4 et 11 octobre 2025,

Vu les possibilités de subventionnement du Conseil Départemental à hauteur de 60 % pour les spectacles soit 1 620.00 €,

Vu les contrats proposés,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'organiser les spectacles suivant à Ingrandes :

- le spectacle « Brèves de Comptoir » par la Compagnie Toutes Directions, coût artistique : 1 800.00 € TTC à la salle polyvalente d'Ingrandes le samedi 4 octobre 2025

- le spectacle « musiques populaires et tziganes d'Europe de l'est » par TARAF ISTOLEI, coût artistique : 900.00 € TTC à la salle polyvalente d'Ingrandes le 11 octobre 2025,

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats avec les artistes,

Décide d'inscrire cette dépense à l'article 623 du budget primitif.

Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental le subventionnement de ce spectacle dans le cadre du dispositif « En Scène » à hauteur de 1 620.00 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Jean-Christophe MASSAS

Pour extrait conforme,
Ingrandes, le 15 avril 2025
Le Maire,
Éric POILANE

